

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

11 mars 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

DATE D’AFFICHAGE

11 mars 2025

EXCUSÉS : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	07
Votants	12

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

**AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D’ACCUEIL ET D’HABITAT
DES GENS DU VOYAGE DU CALVADOS
2025 - 2031**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados pour la période allant de 2025 à 2031.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la 1^{ère} partie de ce schéma fait un bilan des actions (scolarisation, lutte contre l'illettrisme, insertion socio-économique, santé et soins, accès aux droits, sédentarisation) du précédent schéma (2018-2024) ainsi que la gestion des aires, la coordination et la médiation départementale.

Ensuite, ce schéma présente les enjeux en matière d'accueil et d'habitat, et d'accompagnement social pour les 6 ans à venir. Il précise aussi les obligations et préconisations par arrondissement.

Monsieur le Maire indique que le terrain temporaire accueillant les gens du voyage au titre de la compétence de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie se situe sur la commune de Villerville, chemin de la Mare aux guerriers.

Monsieur le Maire propose de donner un **AVIS DEFAVORABLE** à ce schéma afin qu'un autre terrain que celui de Villerville soit retenu au niveau du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Car en effet depuis plus de 25 ans cette situation perdure. La commune de Villerville avait alors accepté cet accueil à titre temporaire pour UN AN !

Cet accueil, s'il se pérennisait, remettrait à terme la réalisation du projet de ZAE acté dans le PLUi voté unanimement par la Communauté de Communes en décembre 2012. Les deux communes concernées, Trouville-sur-Mer et Villerville, et plus globalement la Communauté de Communes ne peuvent voir ce projet réduit à néant : accueil d'entreprises et habitat pour un accueil ponctuel des gens du voyage en période estivale dont la plupart veulent profiter des casinos et hippodromes durant ladite période. Sans compter les différents accès par rapport à la RD 62 ET l'impact sur les propriétés voisines comme le domaine cidricole de la Bergerie : clôtures détruites et hygiène totalement déplorable.

De plus le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage **DEVRAIT** comptabiliser tous les terrains en périphérie du lieu-dit la Croix Sonnet face à l'entrée du chemin de la Mare aux Guerriers et en partie sud le long de l'aéroport de Deauville Normandie, et de la RD 62 qui accueillent un nombre de caravanes des gens du voyage représentant le nombre de caravanes imposé à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE un AVIS DEFAVORABLE à ce schéma afin qu'un autre terrain que celui de Villerville soit retenu au niveau de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

